

LYCEE POLYVALENT MARIE DE CHAMPAGNE

13 rue de la Reine Blanche

10 000 TROYES

03 25 71 78 00 – [int.0100023w@ac-reims.fr](mailto:int.0100023w@ac-reims.fr)

**MARCHE PUBLIC FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

## **VOYAGES SCOLAIRES**

PROCEDURE ADAPTEE

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

**Date et heure limites de réception des plis :**

**03/09/2024, 16h00**

*L'établissement est fermé du 19/07/2024 au 21/08/2024 inclus*

## Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION .....	- 3 -
<b>1.1 Définition du marché</b> .....	- 3 -
<b>1.2 Décomposition de la consultation</b> .....	- 3 -
<b>1.3 Durée du contrat</b> .....	- 3 -
ARTICLE 2 : CONTENU DE LA PRESTATION .....	- 3 -
<b>2.1 LOT 1 : Voyage à Madrid (Espagne)</b> .....	- 3 -
<b>2.2 LOT 2 : Voyage à Londres (Angleterre)</b> .....	- 4 -
<b>2.3 LOT 3 : Voyage à Strasbourg (France)</b> .....	- 5 -
ARTICLE 3 : EXIGENCES ATTENDUES.....	- 5 -
<b>3.1 Transport</b> .....	- 5 -
<b>3.2 Hébergement</b> .....	- 5 -
<b>3.3 Repas</b> .....	- 6 -
<b>3.4 Sécurité</b> .....	- 6 -
ARTICLE 4 : MODIFICATION ET ANNULATION DE LA PRESTATION.....	- 6 -
<b>3.1 Modification des effectifs</b> .....	- 6 -
<b>3.2 Modification des prestations</b> .....	- 7 -
<b>3.3 Annulation du voyage</b> .....	- 7 -
ARTICLE 5 : PRIX DU CONTRAT .....	- 7 -

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

### 1.1 Définition du marché

Le Lycée Polyvalent Marie de Champagne souhaite passer un marché à procédure adaptée de fournitures courantes et services. Il consiste à organiser le séjour et/ou le transport des différents voyages scolaires de l'établissement organisés en France et à l'étranger.

### 1.2 Décomposition de la consultation

Les prestations demandées sont décomposées en 3 lots :

- Lot 1 : Voyage à Madrid (Espagne) – Février 2025 ;
- Lot 2 : Voyage à Londres (Angleterre) – Février-Mars 2025 ;
- Lot 3 : Voyage à Strasbourg (France) – Avril 2025.

Chaque lot représente un marché distinct. Les candidats ne sont pas tenus de répondre à l'ensemble des lots. Les soumissionnaires faisant une proposition pour plusieurs lots sont avisés qu'ils peuvent n'être retenus éventuellement que pour l'un des lots et que les prix indiqués demeurent applicables.

### 1.3 Durée du contrat

Le marché est conclu à compter de sa notification pour toute la durée de la prestation.

## ARTICLE 2 : CONTENU DE LA PRESTATION

### 2.1 LOT 1 : Voyage à Madrid (Espagne)

- **Date** : Dimanche 02 février 2025 13h au vendredi 07 février 2025 17h ;
- **Objectifs pédagogiques** :
  - Pratiquer l'espagnol en situation : approfondir les compétences linguistiques orales (compréhension et expression) ;
  - Découvrir le mode de vie et la culture espagnole : vivre quelques jours dans une famille espagnole ;
  - Participer à l'éducation à la citoyenneté européenne.
- **Effectifs** : 58 élèves et 5 accompagnateurs ;
- **Transport** : en Autocar, le car devra rester durant toute la durée du séjour afin de réaliser les différents transports sur place.
- **Hébergement** : Hébergement en famille d'accueil (2 élèves minimum par famille et 4 maximum) ;
- **Restauration** :
  - Dimanche : Les parents fournissent un pique-nique pour le soir.**Le titulaire devra prendre en charge les repas suivants :**
  - Lundi : petit déjeuner, déjeuner et dîner en famille d'accueil le soir ;
  - Mardi : petit déjeuner, panier repas pour le midi et dîner du soir pris en charge par les familles d'accueil ;
  - Mercredi : petit déjeuner, panier repas pour le midi et dîner du soir pris en charge par les familles d'accueil ;
  - Jeudi : petit déjeuner, panier repas pour le midi pris en charge par les familles d'accueil et dîner dans un restaurant à Tapas avant le départ à 21h ;
  - Vendredi : petit déjeuner et déjeuner.

- **Programme pédagogique :**  
le titulaire du marché devra organiser ces différentes activités durant le séjour :
  - Visite guidée du Palais Royal ;
  - Visite guidée du Musée du Prado ;
  - Visite du Musée Reina Sofia ;
  - Visite guidée de Madrid à pied ;
  - Visite guidée de la Cathédrale de l'Almudena ;
  - Excursion guidée à Tolède ;
  - Excursion au Parc Puy du Fou d'Espagne.
- **Assurance :** le titulaire du marché devra prévoir une assurance annulation individuelle et collective (groupe complet), responsabilité civile individuelle, rapatriement, perte de bagages, interruption du séjour et annulation de toutes les visites comprises.

## 2.2 LOT 2 : Voyage à Londres (Angleterre)

- **Date :** Mercredi 26 février (matin) 2025 au samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 ;
- **Objectifs pédagogiques :**
  - S'immerger dans la langue anglaise et la pratiquer ;
  - Permettre aux élèves de filières professionnelles de découvrir la culture britannique ;
  - Appréhender le système politique anglais.
- **Effectifs :** 49 élèves de 1<sup>ère</sup> Bac Pro et Terminale CAP et 4 accompagnateurs ;
- **Transport :** Autocars + bateau ou eurotunnel + transport autocar sur place ;
- **Hébergement :** En Auberge de Jeunesse proche du centre-ville de Londres, accessible en car. Les chambres devront être non mixtes et avoir une possibilité d'accueillir un élève en situation de handicap ;
- **Restauration :** Mercredi : Les parents fournissent un pique-nique pour le midi.  
**Le titulaire devra prendre en charge les repas suivants :**
  - Mercredi soir : diner ;
  - Jeudi : petit déjeuner, panier repas pour le midi et diner du soir ;
  - Vendredi : petit déjeuner, panier repas pour le midi et diner du soir ;
  - Samedi : petit déjeuner et panier repas pour le midi ;
- **Programme pédagogique :**

Lors du séjour le titulaire du marché devra organiser les visites suivantes :

- Mercredi après-midi : Visite du centre de Londres ;
  - Jeudi matin : Visite du Natural History Museum ;
  - Jeudi après-midi : Découverte de Camden Town ;
  - Jeudi en soirée après le repas : Jack the Ripper Tour ;
  - Vendredi matin : British Museum ;
  - Vendredi après-midi : visite à déterminer par le titulaire du marché ;
  - Samedi matin : visite du Parlement avec audioguide.
- **Assurance :** le titulaire du marché devra prévoir une assurance annulation individuelle et collective (groupe complet), responsabilité civile individuelle, rapatriement, perte de bagages, interruption du séjour et annulation de toutes les visites comprises.

## 2.3 LOT 3 : Voyage à Strasbourg (France)

- **Date** : 3 jours en Avril - Mai 2025 (les dates seront précisées ultérieurement, elles ne se dérouleront pas durant les vacances scolaires du 5 au 20/04).
- **Objectif pédagogique** :
  - Concilier les matières professionnelles et générales à travers des rencontres et visites ;
- **Effectifs** : 54 élèves de 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup> professionnelle + 5 accompagnateurs.
- **Transport** : en Autocar, le car devra rester sur place durant toute la durée du séjour afin de réaliser les différents transports journaliers.
- **Hébergement** : En Auberge de Jeunesse ou tout autre hébergement pouvant accueillir le groupe scolaire.
- **Restauration** :
  - 1<sup>er</sup> jour : midi : le repas est fourni par les parents des élèves ;  
diner : le repas est organisé par le titulaire du marché ;
  - 2<sup>ème</sup> jour : petit-déjeuner, panier-repas et diner organisés par le titulaire du marché ;
  - 3<sup>ème</sup> jour : petit déjeuner et panier-repas organisés par le titulaire du marché
- **Programme pédagogique** : les visites suivantes devront être organisées par le titulaire du marché :
  - Jour 1 : Après-midi : Visite découverte de Strasbourg ;
  - Jour 2 : Matin : Visite d'une entreprise ;  
Après-midi : Visite et découverte du Parlement Européen ;
  - Jour 3 : Matin : Visite du STRUTHOF ;  
Après-midi : Retour au lycée.
- **Assurance** : le titulaire du marché devra prévoir une annulation groupe et individuelle transport et hébergement.
- **Facturation** : Pour ce lot, la facturation de la part liée au transport fera l'objet d'une facture distincte des autres factures, laissant apparaître explicitement l'objet de la facture (transport)

## ARTICLE 3 : EXIGENCES ATTENDUES

### 3.1 Transport

Pour les voyages en autocar, ils s'effectueront en car Grand Tourisme répondant aux normes de sécurité en vigueur. La capacité des véhicules devra correspondre aux effectifs élèves et accompagnateurs de chaque séjour. Ces cars devront posséder au minimum des ceintures de sécurité, des sièges inclinables, des toilettes, la climatisation, des écrans vidéo et micro.

La réglementation en vigueur concernant l'amplitude et les temps de conduite du chauffeur devra être respectée scrupuleusement.

En conséquence, le titulaire du marché devra mettre à disposition plusieurs chauffeurs si besoin.

Pour les voyages en avion, ils s'effectueront en classe économique. La réservation devra correspondre aux effectifs élèves et accompagnateurs du séjour. L'avion devra répondre aux normes de sécurité en vigueur.

### 3.2 Hébergement

#### **Hébergement en famille d'accueil**

Les élèves seront répartis dans plusieurs familles, entre 2 et 4 élèves (maximum) par famille. Le titulaire du marché devra être vigilant à la qualité d'accueil des familles : les logements devront être salubres, propres et adaptés à l'accueil de lycéens ; les élèves dormiront dans des chambres avec couchage individuel (les draps et

oreillers devront être fournis) et aucun membre de la famille d'accueil partagera leur chambre. L'intimité des élèves devra être respectée. Les sanitaires devront fermer à clé.

Les familles d'accueil devront prendre en charge quotidiennement les élèves avec prudence et diligence. La prise en charge devra en outre être conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs, et au respect de la dignité des personnes :

- En les accompagnant aux points de rendez-vous chaque matin et en les récupérant le soir ;
- En leur fournissant des repas et boisson en quantité nécessaire (matin, midi, goûter, soir) pour des lycéens et adaptés à leur régime particulier et aux allergies éventuelles ;
- En répondant à leurs besoins et en prenant les mesures adéquates en cas d'accident ou maladie ;
- En communiquant avec les élèves afin de faciliter l'apprentissage de la langue du pays ;
- En les rassurant et en communiquant avec leurs enseignants en cas de besoin.

### **Hébergement en Auberge de Jeunesse**

L'établissement d'accueil devra être conforme aux normes en vigueur en matière d'accueil de public (notamment de mineurs) et de sécurité des bâtiments.

Les chambres devront être suffisantes pour répartir les élèves et accompagnateurs selon la catégorie de sexe.

Les locaux devront être adaptés à des lycéens et à la présence d'élève en situation de handicap.

Les sanitaires devront être en nombre suffisant et de préférence privatifs à chaque chambre.

Les draps et oreillers devront être fournis.

L'hébergement devra faire l'objet d'une surveillance 24h/24h.

Les membres du personnel devront prendre toutes les mesures adéquates lors de problématiques diverses.

## **3.3 Repas**

Les repas devront être préparés et conservés dans des conditions d'hygiène optimale et répondre aux normes en vigueur en matière de sécurité alimentaire.

Les menus devront être variés et les denrées de qualité en privilégiant notamment les fruits et légumes frais de saison. Ils devront permettre aux élèves de découvrir la cuisine traditionnelle locale.

Les quantités devront être adaptées à des adolescents lycéens ainsi qu'aux adultes.

## **3.4 Sécurité**

Le titulaire du marché devra garantir la sécurité des élèves et de leurs accompagnateurs durant tout le séjour.

Les enseignants devront être en capacité de joindre une personne référente du prestataire 24h/24h. La proposition devra détailler les protocoles mis en place dans le cadre de difficultés telles que :

- Panne d'un autocar survenant lors du trajet (tous les lots);
- Annulation non prévue le jour d'une visite (uniquement les lots concernés);
- Problématique d'hébergement au cours du séjour ;
- Problématique d'accident ou de maladie d'un élève ou accompagnateur.

# **ARTICLE 4 : MODIFICATION ET ANNULATION DE LA PRESTATION**

## **3.1 Modification des effectifs**

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage.

### 3.2 Modification des prestations

La proposition devra détailler les possibilités de modification des visites selon les volontés de l'enseignant.

### 3.3 Annulation du voyage

La proposition devra également détailler les possibilités d'annulation et leurs répercussions en termes d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ du voyage. À noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché serait rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire (pandémie par exemple ou tout autre cas de force majeure), le lycée disposera du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais et être remboursé de la totalité des sommes versées.

## ARTICLE 5 : PRIX DU CONTRAT

Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation.

Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges, sauf accord préalable de l'établissement suite à des circonstances exceptionnelles et inévitables.